

11 mar 2022 -16:07

Appartient à [Conseil des ministres du 11 mars 2022](#)

Amendements à l'avant-projet de loi sur la conservation des données d'identification

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé des projets d'amendements à l'avant-projet de loi relatif à la collecte et à la conservation des données d'identification et des métadonnées dans le secteur des communications électroniques et à la fourniture de ces données aux autorités.

La Cour constitutionnelle a annulé certains articles de la loi du 29 mai 2016 relative à la collecte et à la conservation des données dans le secteur des communications électroniques (*data retention*). Cette loi avait été adoptée pour mettre fin à l'anonymat des abonnés de cartes prépayées qui permettent d'utiliser des services mobiles, en obligeant les opérateurs à identifier ces derniers.

Le Conseil des ministres a approuvé [un projet de réparation de la loi *data retention*](#) en deuxième lecture le 17 décembre 2021. Cependant, la Cour constitutionnelle a entre-temps rendu un nouvel arrêt concernant la loi du 1er septembre 2016, qui avait été adoptée pour mettre fin à l'anonymat des abonnés de cartes prépayées qui permettent d'utiliser des services mobiles, en obligeant les opérateurs à identifier ces derniers. Elle annule le changement fait par cette loi à l'article 127 de la loi télécom « uniquement en ce qu'il ne détermine pas les données d'identification qui sont collectées et traitées et les documents d'identification qui entrent en considération ». En effet, selon la Cour, la Constitution exige que ces données et documents soient énumérés dans la loi. La Cour maintient dès lors les effets de la disposition annulée jusqu'à l'entrée en vigueur d'une norme législative qui énumère ces données d'identification et ces documents d'identification.

C'est pourquoi le Conseil des ministres a approuvé aujourd'hui des amendements au projet de réparation, qui modifie les articles 126 et 127 en ce sens. Les projets d'amendements sont transmis pour avis au Conseil d'Etat

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Dounia Boumaaza
Porte-parole (FR)
+32 483 85 98 20
dounia@teamjustitie.be

Edward Landtsheere
Porte-parole (NL)
+32 479 44 93 29
edward@teamjustitie.be